

Département de l'Essonne
 Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU 22 JANVIER 2026

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :

OBJET :

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - CREATION ET INSCRIPTION DE CREDITS

Total : **56**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le huit janvier, s'est assemblé au SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel à Montgeron (91230) sous la Présidence de François DUROVRAY.

Présents : **47**

Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Monique BAILLOT ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Christophe CARRERE ; Sylvie CARILLON ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Sylvie DONCARLI ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; François DUROVRAY ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Constant LEKIBY ; Jean-Claude LE ROUX ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Laurent ROUSSET ; Aly SALL ; Fouad SARI

Représentés : **04**

Eric BASSET représenté par Céline CIEPLINSKI ; Marie Hélène EUVRARD représentée par Bruno GALLIER ; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN

Absents : **05**

Thierry BATTESTI ; Benjamin DONEKOGLU ; Sandrine LAMIRE ; Jérôme MEUNIER ; Régis PHILIPPE

2026-010

SECRETAIRE DE SEANCE

Arnaud DEGEN

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Téleréours citoyens www.telereours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 29/01/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JANVIER 2026

DELIBERATION

2026-010	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - CREATION ET INSCRIPTION DE CREDITS
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L2311-3, R2311-9, R2321-1 ; L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU les délibérations n°2019-003 du 5 février 2019 et n°2021-006 du 8 février 2021 portant création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

VU les délibérations n°2021-031 du 11 mai 2021, n°2022-016 du 17 mars 2022, n°2023-003 du 9 février 2023, n°2023-021 du 13 avril 2023, n°2023-066 du 7 novembre 2023, n°2024-009 du 8 février 2024, n°2025-004 du 13 février 2025, relatives aux Autorisations de Programme et aux Crédits de Paiement,

CONSIDERANT que les Autorisations de Programme afférentes aux opérations relatives : au conservatoire de Draveil n°2019/1, au siège de la Communauté d'agglomération n°2021/1 et au Centre culturel de Vigneux sur Seine n°2024/01, ne font l'objet d'aucune évolution et conservent les montants antérieurement votés,

CONSIDERANT le besoin de révision des Crédits de paiement pour les opérations 2019/1, 2021/1 et 2024/01,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 voix contre (C. CIEPLINSKI, E. BASSET (pouvoir à C. CIEPLINSKI), C. CARRERE, F. GUIGNARD (pouvoir à C. CARRERE))

Article 1 : CONFIRME les Autorisations de Programme suivantes, dont les montants demeurent inchangés et conformes aux dernières évolutions votées.

- Réhabilitation du conservatoire intercommunal de Draveil 11 200 000 €
- Construction du nouveau siège de la Communauté 7 200 000 €
- Construction du centre culturel de Vigneux sur Seine 22 200 000 €

Article 2 : ADOPTE les Crédits de Paiement 2026 suivants :

- Réhabilitation du conservatoire intercommunal de Draveil 2 050 375 €
- Construction du nouveau siège de la Communauté 3 500 000 €
- Construction du centre culturel de Vigneux sur Seine 1 100 000 €

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#